

## CONSEIL DE FACULTE DU 30 NOVEMBRE 2023

### COMPTE RENDU

#### Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, François Cottin, Carole Castanier, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Caroline Teulier, Rosalie Tranier, Martin Ray, Isel Becue-Garcia, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Nicolas Morvan, Lou Charlot

#### Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Jean-François Vigier, Alain Fauvel

#### Invités :

Sébastien Kaiser, Eric Wazylyk, Philippe Godin, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

#### Excusés :

Catherine Séméria, Sébastien Kaiser

#### 1/ Recomposition du Conseil de la F2S – Annexe 1

Après un tour de table de présentation, Christopher Hautbois explique les éléments qui ont entraîné la recomposition du conseil de Faculté.

Des élections usagers se sont tenues les 20 et 21 novembre 2023.

Ont été élus : ROSALIE TRANIER (Titulaire), MARTIN RAY (Titulaire), LAETITIA DENIAUX (Titulaire), ISEL BECUE-GARCIA (Suppléant), MANON GUILLOU-PARMENTIER (Suppléante), MATTEO SUPLIGEON (Suppléant)

Ces résultats entraînent le départ de Jeanne Dillon-Corneck, Bastien Louys et Tom Simon.

Par ailleurs, Christopher Hautbois a été promu au grade de Professeur des Universités. De ce fait, il perd sa qualité de membre du collège B au titre duquel il a été élu. Il doit être remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu.

En l'espèce, le premier non élu de la liste n'étant plus en fonction à l'Université, il convient donc de prendre la personne venant juste après dans la liste, à savoir Carole Castanier.

Christopher Hautbois reste membre du conseil au titre de sa qualité de directeur de la composante.

Le Conseil de la Faculté des Sciences du Sport passe donc de 20 à 21 membres.

#### 2/ Approbation du compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 – Annexe 2

**Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

#### 3/ Passage HETP en HETD SUAPS – Annexe 1

Christopher H. rappelle que ce point concernant le passage de la rémunération des HETP en HETD pour les enseignants du SUAPS a été exposé lors du conseil du 5 septembre dernier.

Le principe avait été voté à l'unanimité afin de faciliter la politique de gestion des ressources humaines de la direction du SUAPS.

A travers un 2ème vote, sur la mise en œuvre effective de cette bascule, les membres du conseil avaient voté contre à l'unanimité dans l'attente de l'avis notamment de la DAJI.

A la suite du conseil, le service juridique a été saisi et a redirigé les questions vers le service des Ressources Humaines.

Les RH, dans leur réponse, ont reprécisé la définition d'un TP et d'un TD et ont rappelé que c'est théoriquement la nature de l'activité pédagogique qui détermine le type d'enseignement (TP vs TD) et non le nombre d'étudiants inscrits. Il est ajouté : « La difficulté ici c'est que les missions décrites ci-dessus ne répondent pas à la définition des TD mais à des cours ou TP (v. intitulés : "cours "vie de campus", cours mixte UE..." ...) ou à des missions hors référentiel national (semaine du bien-être...) ».

A partir de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil de se positionner sur le passage effectif HETP en HETD, sollicité par le directeur du SUAPS.

Thomas Deroche s'interroge sur la soutenabilité globale de cette mise en œuvre et l'articulation dans le cadre des missions d'un enseignant à l'université et notamment la modulation de service.

Eric Wasylyk rappelle qu'il a présenté à la gouvernance cette proposition. La VP CA a donné un accord de principe sous condition que la masse salariale soit maîtrisée. Dans ce cadre, il propose que les animations (Printemps du SUAPS et Semaine bien être) soient effectuées sur le volume horaire non réalisé des titulaires ou vacataires.

Christopher H. rapporte également un point évoqué à plusieurs reprises en bureau de direction. En tant que doyen de la faculté et, plus largement, l'équipe de direction a pour rôle de « tirer » vers le haut, de faire en sorte que chacun ait l'espace pour travailler dans les conditions les plus confortables sur le plan matériel, sur le plan des infrastructures, sur le plan des ressources humaines.

La demande du directeur du SUAPS s'inscrit dans cette philosophie.

Christopher H. souhaite aussi être vigilant sur la politique RH au sein de la composante et les messages envoyés à ses vacataires F2S hors SUAPS sur la manière dont ils sont rémunérés. Il rappelle qu'un TD contrairement à un TP, va comprendre un investissement plus important (face à face pédagogique, préparation des enseignements mais aussi surveillance des examens, correction des copies...).

Christopher H. ne souhaiterait pas que les collègues F2S hors SUAPS fassent des remarques concernant cette différence et que cela crée de la frustration.

La réflexion est de savoir, à partir du moment où les HETP sont basculées en HETD, si les collègues du SUAPS ou les vacataires qui interviennent au SUAPS seraient invités à faire un volume horaire de surveillance de façon à avoir une forme d'équité.

Caroline Teullier s'interroge sur le risque de voir partir les enseignants F2S vers le SUAPS si celui-ci propose des cours rémunérés en HETD sans heure de préparation, corrections...

Eric W. met en avant des conditions de travail différentes : cours le samedi matin, cours sur l'heure du déjeuner ou jusqu'à 23h.

Thomas D. souligne que la question d'équilibre pourrait se poser également en interne entre les enseignants STAPS par rapport à la charge que représente un TD versus un TP.

Julie E. rappelle que la question de la surveillance des examens va se reposer avec la question de la nature des épreuves, la question du calendrier et des maquettes. Les horaires des enseignants seront rediscutés dans leur ensemble.

François Cottin souhaiterait voter sur une bascule conditionnée à la mise en place des heures de surveillances.

Nathalie Jacob-Righini explique que les éléments statutaires ne sont pas aussi précis quant aux missions d'un enseignant.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la bascule effective des HETP en HETD pour les intervenants enseignants et vacataires du SUAPS est approuvée à la majorité. (5 abstention - 15 pour)**

#### 4/ Rapport moral 22-23 EVENT SPORT - Annexe 3

Christopher H. rappelle que lors du dernier conseil de faculté, une subvention de 18 000€ a été accordée à l'association Event Sport au titre de l'année 2022-23.

Les membres du conseil ont demandé que leur soit présenté le rapport moral et financier qui depuis, leur a été transmis.

Christopher H. remercie Philippe Godin pour ces éléments.

#### 5/ Rapport moral 22-23 AS STAPS - Annexes 4 et 5

Christopher H. rappelle que lors du dernier conseil de faculté, une subvention de 13 000€ a été accordée à l'association AS STAPS au titre de l'année 2022-23.

Les membres du conseil ont demandé que leur soit présenté le rapport moral et financier qui leur a depuis été transmis.

Carole Castanier attire l'attention sur le déséquilibre qui apparaît dans le bilan.

Réponse de Sébastien Kaiser : le document ne tient pas compte d'une subvention obtenue à la FSDIE pour le championnat de France de Natation (versement ultérieur).

Thomas D. rappelle la nécessité que la F2S soit extrêmement active sur la réflexion autour de l'organisation du sport universitaire dans Paris-Saclay.

#### 6/ Demande de subvention à l'AS STAPS

Christopher H. présente une demande de subvention de 13 000€ en faveur de l'AS STAPS pour l'année 2023-2024.

Il rappelle que depuis l'année dernière, la subvention est passée de 10000 à 13000€. La Faculté en son temps a souhaité accroître son soutien à l'association.

Ce montant est très majoritairement utilisé pour financer le déplacement des équipes sur les compétitions.

Martin Ray demande ce qui a justifié cette augmentation.

Cela s'explique par un nombre en augmentation d'étudiants de la F2S qui participe à des compétitions nationales. A cela s'ajoute l'inflation et le prix des locations, du prix des carburants.

Nathalie JR rappelle l'importance de l'imperméabilité financière entre l'association et la F2S.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la demande de subvention pour 2023-2024 est approuvée à l'unanimité.**

#### 7/ Modification du calendrier universitaire 23-24 - Annexe 6

Julie Etcheverry explique que les salles d'examens demandées à la faculté des sciences d'Orsay n'ont pas pu être accordées en semaine 51 comme prévu sur le calendrier initial.

La semaine d'examen a dû être décalée sur la semaine précédente, entraînant un nombre important de créneaux de surveillance sur la même période.

Thomas D. alerte sur cette problématique récurrente.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la modification du calendrier universitaire 2023-24 est approuvée à l'unanimité.**

#### 8/ Informations cadrage BI 2024 Paris-Saclay – Annexe 1

Christopher H. souhaite que les membres du conseil de faculté soient informés du contexte budgétaire de l'université.

Pour rappel, le budget de l'Université Paris-Saclay est abondé notamment par une subvention pour charges de service publique ainsi que par toutes les ressources propres (droits d'inscriptions formation initiale, formation continue, taxe d'apprentissage...).

En fonction de ses projets, l'université va demander au ministère de tutelle des « rallonges » budgétaires qui sont acceptées ou pas.

Le contexte financier de l'université est difficile. Sur le point politique, des arbitrages doivent être faits.

L'université a décidé pour le renouvellement des postes de faire 1 pour 1 à savoir un départ de poste (mutation ou retraite) entraîne aussitôt une ouverture de poste dans la campagne suivante ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités.

L'université souhaite également maintenir sa politique de promotion des personnels (EC et BIATSS).

Elle a fait le choix également de prendre en charge les cartes Navigo à hauteur de 75% et plus uniquement 50%.

La proposition qui a été faite en CODIR est de poursuivre tous les financements qui concernent la formation, la recherche et l'innovation même si les charges sont plus importantes.

Suite à la remontée des besoins exprimés par la F2S, la DABF a procédé aux arbitrages et établi le budget 2024 pour l'université qui a été présenté au Rectorat et sera officiellement voté lors du CA du 12 décembre 2023 pour une installation en composante mi-janvier.

Officieusement, il apparaît que l'ensemble des demandes formulées par la composante ont été accordées.

#### 9/ Rapport auto-évaluation EPE – Annexe 1

Christopher H. rappelle que toutes les composantes de l'université se sont prononcées en mai et juin dernier, sur la « sortie de l'expérimentation ». Le CA a validé officiellement la 1<sup>ère</sup> demande qui engage l'évaluation par

le HCERES pour une sortie de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) vers un établissement cible qui aurait le statut de Grand établissement.

La présidence dans le cadre de cette sortie d'expérimentation, a souhaité en profiter pour faire un bilan et a créé un groupe de travail qui a établi un rapport d'auto-évaluation.

Thomas D, en tant que représentant dans ce groupe de travail, précise que l'EPE devait dans tous les cas prendre fin en 2028. Dans l'objectif de cette fin d'expérimentation, l'idée était d'intégrer très rapidement les deux universités membres associées (UVSQ et l'université d'Evry) pour préparer ensemble les nouvelles accréditations.

Au vu du rapport d'évaluation de l'HCERES, il sera proposé soit la pérennisation des statuts de l'université Paris-Saclay dans l'un des types d'EPSCP avec la qualification de grand établissement, soit la poursuite de l'expérimentation, soit qu'il soit mis fin à cette expérimentation.

Un second vote en septembre 2024 devra être mis en place pour actualiser les statuts du nouvel établissement créé.

Thomas D. rappelle qu'entre-temps auront lieu les élections des conseils centraux et de la présidence.

Au-delà de l'évaluation du groupe de travail, l'idée est d'enclencher un processus d'amélioration continue en remontant les difficultés liées à l'expérimentation depuis 2020 pour chaque critère d'évaluation (Pilotage stratégique et opérationnel – Résultats significatifs obtenus).

#### 10/ Don ordinateur Souphiane Jender

Nicolas Morvan a reçu la demande de Souphiane Jender, qui souhaitait savoir s'il pouvait garder l'ordinateur que la F2S lui avait mis à disposition dans le cadre de ses missions.

Nicolas M. n'y voit pas d'objection sachant que l'ordinateur est plutôt en fin de vie mais il attire l'attention sur le caractère particulier de la demande qui ne devra pas faire jurisprudence.

Cette demande doit être votée par le conseil de faculté.

**Après échanges avec les membres du Conseil, le don est approuvé à l'unanimité.**

#### 11/ Points d'information divers

Christopher H. rapporte que la commission d'engagement étudiant s'est réunie pour la première fois le 16 octobre et a examiné 17 dossiers. Seuls deux dossiers ne correspondaient pas aux critères. Elle se réunira à nouveau pour le second semestre.

Le premier Conseil des Formations renouvelé a eu lieu le 30 novembre 2023.

Caroline Teulier explique qu'un Challenge va avoir lieu sur les 9 universités EUGLOH, 4 fois 2 semaines.

Le premier challenge aura lieu fin janvier. Equipes de 5. Ouvert à tout le monde que ce soit Staps, étudiants...

Les jeux vont évoluer en fonction des challenges. Il y aura des quizz sur les activités physiques.

Il serait bien qu'un maximum de personnes s'impliquent et que la F2S soit porteuse d'un projet qui soit relié aux jeux olympiques et paralympiques.

Christopher H. souligne le caractère ludique mais rappelle également que le projet est porté par l'université Paris-Saclay dans le contexte de l'alliance des JOP. Au sein de l'université, c'est un projet européen issue de notre composante.

La séance est levée à 17h10